



# Code de Conduite

---

## Table des matières

---

Message à l'équipe Discovery Air	2
Valeurs de Discovery Air	3
Avis importants	4
Respect des lois et comportement étique	5
Sécurité des opérations	5
Conflits d'intérêts	6
Actifs et opportunités de l'entreprise	8
Harcèlement et équité en matière d'emploi	9
Pratiques concurrentielles	10
Relations avec les fonctionnaires	11
Activités politiques	12
Confidentialité et communications externes	12
Archives et dossiers	13
Titres de Discovery Air	14

## Message à l'équipe de Discovery Air

---

Discovery Air fournit des services techniques aériens et de logistiques fiables et sûres dans des conditions environnementales difficiles et très réglementés. Les tâches que nous effectuons nous obligent à respecter les normes professionnelles les plus élevées en tout temps. Par conséquent, chaque membre de l'équipe de Discovery Air, y compris les employés, les administrateurs et les dirigeants de DA ainsi que ses filiales doit démontrer un engagement constant à se comporter adéquatement en tout temps.

En tant que professionnels, nous nous efforçons d'agir conformément aux attentes de l'entreprise, ce qui peut ne pas toujours être facile. Cependant, comme il est mentionné ci-haut, nous œuvrons dans un environnement réglementé et complexe où les faits ne sont pas toujours faciles à interpréter. Or, le code de conduite ne peut couvrir toutes les situations qui peuvent survenir ; il n'en tient donc qu'à votre bon jugement d'agir avec discernement et de bonne foi. Également, puisque nous exerçons nos activités dans plusieurs pays où les lois et les normes sociales peuvent être très différentes de celles dont nous sommes habitués ici au Canada. Enfin, il y a de bonnes raisons pour établir des normes de conduite qui dépassent celles requises par la loi. Ces normes aident à définir notre culture, l'ensemble de nos valeurs, nos croyances et le mode de fonctionnement qui nous distingue des autres entreprises.

Ce code de conduite vise donc à nous aider à déterminer ce qui est admissible de ce qui ne l'est pas chez Discovery Air. Ce code définit un comportement à adopter afin de ne pas contrevenir aux règles prescrites. Nous avons pleinement confiance en vous et en votre loyauté et nous croyons que les valeurs notre entreprise peuvent vous servir afin de prendre les bonnes décisions ou à adopter la bonne attitude dans le cas échéant.



Koby Shavit

Président directeur général

Discovery Air Inc.

## Valeurs de Discovery Air

**Sécurité** – La sécurité de nos employés et de nos clients est notre priorité. Nous nous efforçons d'éviter toute blessure et maladie dans notre milieu de travail.

.....

**Esprit d'équipe** – Nous sommes une entreprise diversifiée liée par un même objectif; fournir des services techniques aériens et de logistiques ainsi que des services connexes. Grâce à une communication ouverte et constructive avec les membres de notre équipe, nous nous concentrons sur ce qui nous unit et tirons parti de la diversité de nos compétences et de nos expériences dans le but d'améliorer de façon continue nos actions.

.....

**Mission** – Nous visons à créer une valeur à long terme pour les actionnaires en menant nos activités avec efficacité, en comprenant et gérant nos risques, et en développant l'entreprise grâce à des investissements ciblés dans nos principales forces.

.....

**Innovation** – Nous nous engageons à trouver des solutions innovantes afin de réaliser notre vision d'être le chef de file du marché dans chacun de nos projets.

.....

**Intégrité** – Nous gagnons et conservons la confiance de nos partenaires et ce, en agissant de manière intègre. Cela nous oblige à respecter les règles, à faire de notre mieux pour honorer nos engagements, d'assumer la responsabilité de nos actions et d'entretenir des relations honnêtes.

# Avis importants

---

## Application du code

Le présent Code de conduite doit être respecté par tous les employés, administrateurs et dirigeants de Discovery Air Inc. ainsi que ses filiales directes et indirectes. Aucune personne soumise au présent Code de conduite ne doit prendre part directement ou indirectement (par l'intermédiaire des agents, contractants, partenaires commerciaux ou autres) à des opérations ou des activités interdites par le présent Code.

## Lexique

- « Conseil » désigne le conseil d'administration de DA.
- « PDG » désigne le président directeur général de DA.
- « Code » désigne le présent Code de conduite.
- « DA » désigne Discovery Air Inc.
- « Discovery Air » et « nous » désignent DA ou ses filiales (directes ou indirectes).
- « Employé » ou « vous » désigne les employés, les administrateurs et les dirigeants de Discovery Air.
- « Avocat général » désigne l'avocat général de DA.

## Condition d'emploi

Le respect du Code est une condition obligatoire lors de l'embauche et le demeure pour toute la durée de de l'emploi. La violation du Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement pour motif valable. Dans

l'éventualité d'un conflit entre le Code et toute autre politique ou procédure de Discovery Air (c'est-à-dire dans une situation où il est impossible de respecter les deux à la fois), les employés sont tenus de se conformer au Code.

## Questions

Toute question concernant l'interprétation du Code doivent être adressées à l'avocat général de Discovery Air, qui peut être joint à : [generalcounsel@discoveryair.com](mailto:generalcounsel@discoveryair.com).

## Modifications

DA se réserve le droit de modifier le Code à tout moment. Toutes les modifications importantes apportées au Code seront communiquées à grande échelle aux employés. Une version à jour du Code est disponible à l'adresse suivante : [www.discoveryair.com](http://www.discoveryair.com).

## Dénonciation des violations

Tout employé doit signaler les violations du Code. Les violations peuvent être signalées à travers le processus des soumissions confidentielles de Discovery Air, disponible sur notre site Internet à [www.discoveryair.com](http://www.discoveryair.com).

## Dérogation au Code

La dérogation au Code ne peut être accordée que par le Conseil. Tout exercice du pouvoir discrétionnaire expressément prévue par le Code ne constituera pas une dérogation au Code.





## Respect des lois et comportement éthique

---

La réputation de Discovery Air et les perspectives commerciales peuvent être sérieusement endommagées si nous participons aux activités illégales ou si nous empruntons un comportement contraire à l'éthique. Il est essentiel que tous les employés respectent la loi et adoptent un comportement éthique dans le cadre de leur engagement avec Discovery Air.

### En tant qu'employé de Discovery Air, vous :

- devez-vous conformer aux exigences légales applicables à votre travail; en cas de doute, parlez à votre supérieur immédiat ou à l'avocat général;
- devez traiter les actionnaires de Discovery Air, les créanciers, les clients, les fournisseurs, les concurrents, les partenaires des entreprises affiliées et les employés avec respect et honnêteté; et
- ne devez pas demander ou permettre à quiconque de faire quoi que ce soit en votre nom qui irait à l'encontre du Code de conduite.



## Sécurité des opérations

---

Mener les activités en toute sécurité est la priorité de Discovery Air. Chaque employé a la responsabilité de travailler en toute sûreté et de contribuer de façon continue à l'amélioration des procédures de sécurité de Discovery Air. La sécurité ne sera pas compromise à des fins de profit.



### En tant qu'employé à Discovery Air :

- assurez-vous de bien comprendre et de respecter toutes les politiques et procédures applicables à votre unité d'exploitation;
- assistez et participez activement aux programmes de formation en sécurité de votre unité d'exploitation;
- exprimez-vous si vous croyez que vous n'avez pas reçu la formation ou les ressources nécessaires dont vous avez besoin pour effectuer votre travail en toute sécurité;
- signalez toute infraction aux règles de sécurité ou tout danger réel ou présumé à son supérieur immédiat et prenez rapidement les mesures nécessaires afin d'éviter toute blessure corporelle ou tout dommage qui pourrait toucher un de vos collègues; et
- collaborez avec le responsable de sécurité ou le comité de votre site; y compris dans le cadre de toute enquête, inspection et audit relatifs à la sécurité.

# Conflits d'intérêts

---

Vous avez la responsabilité de signaler et, lorsque cela est raisonnablement possible, d'éviter tout conflit d'intérêt. Par «conflit d'intérêt» nous faisons référence à toute situation ou arrangement en vertu duquel vos intérêts personnels entrent en conflit ou semblent entrer en conflit avec vos responsabilités envers Discovery Air. Cela se rapporte notamment à tout contrat, toute transaction, tout investissement, toute activité, toute relation ou toute conduite dans lequel vous êtes impliqué(e) ou dans lequel un membre de votre famille ou un ami proche est concerné, qui pourrait entrer en conflit avec vos responsabilités envers Discovery Air ou nuire à votre jugement ou votre rendement au travail :

- avoir un intérêt direct ou indirect (qu'il soit lié aux affaires ou qu'il soit de nature charitable ou personnel, ou autre) dans un contrat ou une transaction avec Discovery Air;
- acquérir un intérêt financier dans (y compris des prêts à ou à partir de) une personne ou une entité qui est un concurrent, fournisseur, client ou agent de Discovery Air, ou dans quelqu'un ayant des relations d'affaires avec Discovery Air. Veuillez noter que, en ce qui concerne les entreprises publiques et la propriété de valeurs mobilières (comme les actions ordinaires avec droit de vote) qui constituent moins de cinq pour cent (5 %) de la catégorie applicable, et les prêts conclus dans le cadre normal des activités du concurrent, du fournisseur ou du client et des conditions commerciales normales, n'est pas considéré comme étant un conflit d'intérêt;
- avoir une relation (que ce soit une relation d'affaires ou bien un rapport charitable, personnel ou autre et qui inclut mais qui ne se limite pas aux postes d'administrateur, de dirigeant, de directeur, d'employé, de représentant, d'agent ou de consultant) avec toute personne ou entité qui est un concurrent, un fournisseur, un client ou un agent de Discovery Air ou qui fait affaire avec Discovery Air;
- avoir un intérêt dans des biens (par exemple des biens immobiliers, des droits de brevet ou des valeurs mobilières) dans lesquels Discovery Air a, ou pourrait avoir un intérêt;
- avoir un avantage personnel qui revient à vous, à un membre de votre famille ou à un ami personnel en raison du poste que vous occupez à Discovery Air, y compris les cadeaux, les repas et les divertissements qui sont inhabituels ou excessifs, ou qui pourraient être perçus comme un compromis de votre jugement au nom de Discovery Air;
- avoir un membre de votre famille ou toute autre personne avec qui vous entretenez une relation personnelle relève de vous ou vice versa;
- avoir une conduite intentionnelle qui peut être préjudiciable aux relations entre vous et Discovery Air et ses fournisseurs, ses clients, ses employés ou d'autres personnes;
- divulguer des informations confidentielles sur Discovery Air à toute personne qui n'a pas besoin d'avoir de telles informations à des fins de travail avec ou pour Discovery Air;
- autoriser Discovery Air d'embaucher une personne apparentée ou une personne avec qui vous avez une relation personnelle étroite sans divulguer votre relation avec ladite personne et s'assurer que les procédures appropriées soient en place pour veiller à ce que la décision d'embauche soit faite indépendamment de votre influence et que la personne embauchée ne relève pas de vous directement.

## En tant qu'employé de Discovery Air :

- évitez tout conflit d'intérêt si cela est raisonnablement possible; et
- si un conflit d'intérêt ne peut raisonnablement pas être évité, assurez-vous de signaler sans délai le conflit d'intérêt comme indiqué ci-dessous.

### Divulgaration par les employés

(autres que les dirigeants ou les administrateurs de Discovery Air)

Si vous êtes un employé (mais pas un dirigeant ou un administrateur de Discovery Air), vous êtes responsable de signaler tout conflit d'intérêt réel ou potentiel à un membre de ressources humaines Discovery Air (qui fera parvenir votre divulgation à l'avocat général) ou directement à l'avocat général. Par ce fait, l'avocat général renverra les divulgations au Directeur général responsable d'examiner et de déterminer les mesures appropriées à prendre.

### Divulgaration par les dirigeants ou les administrateurs de Discovery Air.

Si vous êtes un dirigeant ou un administrateur de Discovery Air, vous devez signaler tout conflit d'intérêt réel ou potentiel à

## Conflits d'intérêts continué...

l'avocat général. L'avocat général renverra de telles divulgations à la présidence du comité de gouvernance du conseil d'administration responsable d'examiner et de recommander au Conseil les mesures nécessaires à prendre (le cas échéant).

Toutefois, si votre conflit d'intérêt réel ou potentiel concerne un contrat ou une transaction matérielle (faite ou proposée) entre Discovery Air et vous ou toute autre partie liée à vous (par exemple, une partie dans laquelle vous avez un intérêt matériel ou pour lesquels vous servez comme dirigeant ou administrateur ou à un titre semblable), vous devez respecter les conditions suivantes :

- Divulgarion - Signaler la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat matériel ou la transaction matérielle soit en (a) le signalant à l'avocat général dans un format écrit, ou en (b) demandant que la divulgation fasse partie du procès-verbal d'une réunion du conseil ou d'un comité d'administrateurs.
- Moment de la divulgation par les dirigeants - Si vous êtes un dirigeant de Discovery Air, vous devez fournir les renseignements requis (a) à la réunion au cours de laquelle le contrat ou l'opération est examiné, (b) si, au moment de la réunion (a), vous avez des intérêts au contrat ou à la transaction proposée, à la première réunion après que vous ayez des intérêts, (c) si vous avez un intérêt une fois le contrat ou la transaction faite, à la première réunion après vous ayez un intérêt, ou (d) si vous aviez un intérêt pour le contrat ou l'opération avant de devenir dirigeant, à la première réunion après être devenu un dirigeant. S'il n'est pas nécessaire que le conseil d'administration ou les actionnaires de DA approuvent le contrat ou l'opération, vous devez divulguer par écrit à l'avocat général la nature et l'étendue de votre intérêt immédiatement après avoir pris connaissance du contrat ou de la transaction.
- Moment de la divulgation par les agents - Si vous êtes un officier de Discovery Air, vous devez fournir les renseignements requis (a) immédiatement après avoir appris que le contrat ou la transaction sera prise en compte ou a été examinée lors d'une réunion, (b) si vous s'intéresser dans un contrat ou transaction est effectuée, immédiatement après que vous devenez si intéressé, ou (c) si vous avez un intérêt pour le contrat ou l'opération

avant de devenir officier, immédiatement après être devenu officier. S'il n'est pas nécessaire que le conseil d'administration ou les actionnaires de DA approuvent le contrat ou l'opération, vous devez divulguer par écrit à l'avocat général la nature et l'étendue de votre intérêt immédiatement après avoir pris connaissance du contrat ou de la transaction.

- Avis général d'intérêt - Vous pouvez, au lieu de fournir des renseignements de la manière décrite ci-dessus, fournir à l'avocat général un avis général adressée au Conseil précisant que vous devrez être considéré comme une personne ayant un intérêt, pour l'une des raisons suivantes, dans un contrat ou une opération à laquelle DA est parti :
  - (a) vous êtes un dirigeant ou un officier, ou vous avez une fonction semblable à celle d'un dirigeant ou un officier, d'une autre partie au contrat ou à la transaction;
  - (b) vous avez un intérêt important pour une autre partie au contrat ou à la transaction; ou
  - (c) il y a eu un changement important dans la nature de votre participation dans une autre partie au contrat ou à la transaction.
- Abstention de vote - Si vous êtes un dirigeant de Discovery Air, vous ne devez pas assister à une réunion du conseil au cours de laquelle le contrat ou la transaction est traitée et vous ne devez pas voter sur une résolution visant à approuver le contrat ou l'opération, sauf si le contrat ou l'opération (a) est principalement liée à votre rémunération en tant que dirigeant, officier, employé, agent ou mandataire de Discovery Air, (b) porte sur l'indemnité ou l'assurance à titre de dirigeant ou d'officier, ou (c) conclu avec une filiale de Discovery Air.

Sauf indication contraire prévue par la loi, un dirigeant ou un officier de Discovery Air ne doit pas conclure un contrat ou une opération importante avec DA sauf (a) s'il signale son intérêt dans le contrat ou une transaction de la manière décrite ci-dessus, (b) si le Conseil d'administration approuve le contrat ou l'opération, et (c) si le contrat ou la transaction est raisonnable et juste pour Discovery Air quand il est approuvé.



# Actifs et opportunités de l'entreprise

---

Tous les employés ont le devoir de défendre les intérêts légitimes de Discovery Air . Cela vous oblige à prendre des mesures raisonnables pour protéger les actifs de Discovery Air des accès non autorisés , le vol ou la mauvaise utilisation et d'éviter les occasions affectation de crédits appartenant à Discovery Air sans son consentement. À cette fin , les actifs sont quelque chose de valeur à laquelle Discovery Air est en droit , y compris les aéronefs , les installations , le matériel , la propriété intellectuelle (tels que brevets, marques de commerce et droits d'auteur) , les contrats , le temps des employés , les adhésions des entreprises, des notes de crédit des fournisseurs et des entreprises opportunités.

Les demandes pour profiter des occasions que Discovery Air a ou peut avoir un intérêt ne seront considérés que dans des circonstances exceptionnelles. Toutes les demandes doivent être adressées à l'avocat général, qui transmettra la demande au comité de gouvernance du conseil d'administration pour examen.

## En tant qu'employé de Discovery Air :

- utilisez les actifs de Discovery Air au profit de l'entreprise de Discovery Air, et non pas pour votre propre intérêt ou pour l'intérêt d'autrui;
- veillez à ce que tous les engagements importants envers les fournisseurs et partenaires d'affaires soient énoncés dans un contrat ou un ordre d'achat et que tous les paiements aux fournisseurs soient effectués d'une manière qui permet à Discovery Air de suivre ses dépenses et d'appliquer ses droits contractuels;
- n'encourez pas des dépenses inutiles ou ne cédez des actifs à un prix inférieur à leur juste valeur; et
- ne prenez pas pour vous-même, ou aider les autres à prendre à leur profit, la possibilité que Discovery Air a ou peut avoir un intérêt après l'avoir appris à la suite de votre relation avec DA.



# Harcèlement et équité en matière d'emploi

---

Vous avez le droit à un milieu de travail exempt de harcèlement. Cela inclut le harcèlement fondé sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe (y compris la grossesse et l'accouchement), l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, le handicap (y compris les problèmes passés ou actuels d'alcool ou la toxicomanie) ou l'état de personne graciée. Le harcèlement peut prendre diverses formes, y compris les types de conduite suivantes :

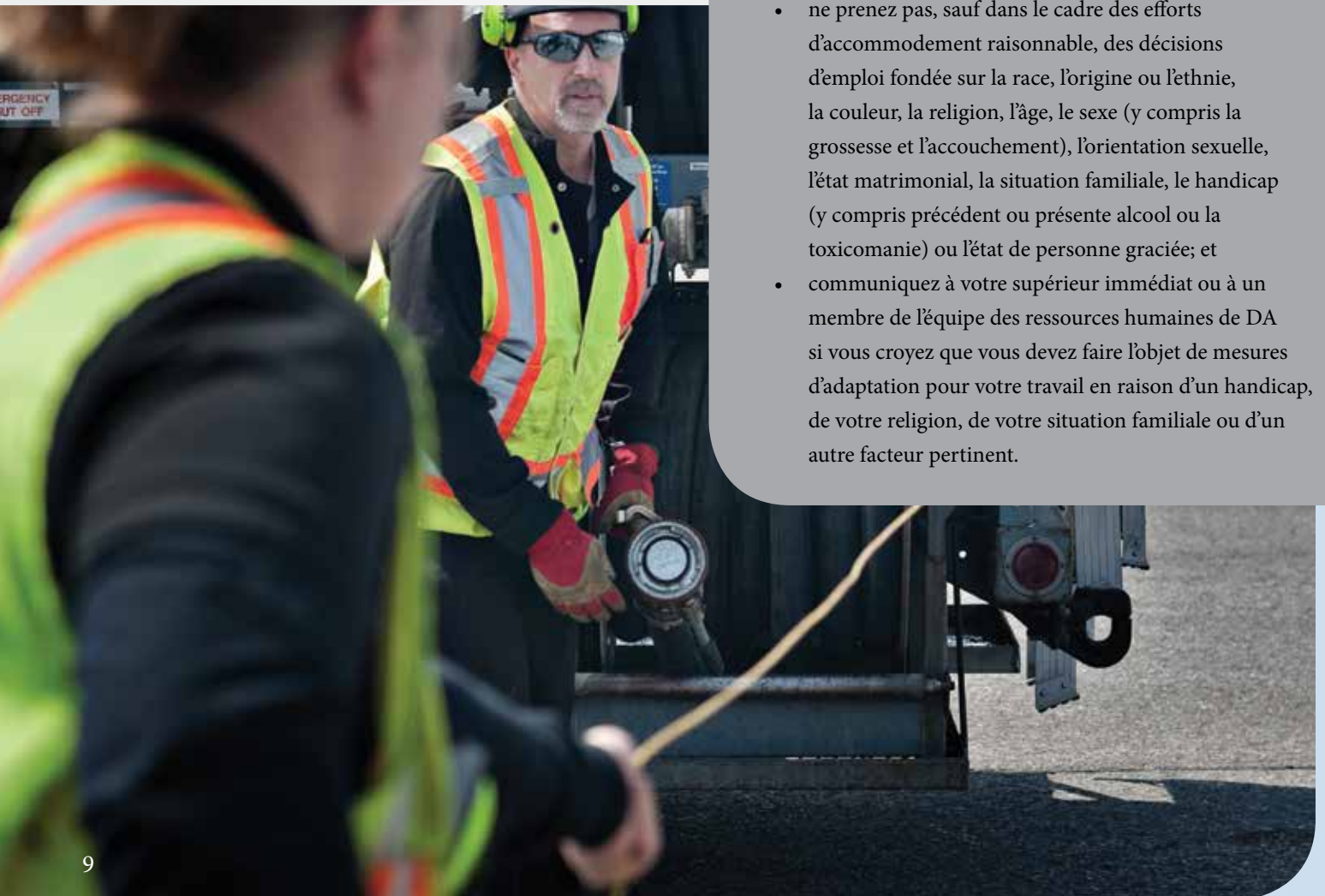
- l'utilisation des termes ou des gestes humiliants pour désigner le sexe, l'ethnie, l'orientation sexuelle ou l'apparence physique d'un individu;
- l'utilisation des blagues obscènes ou du matériel pornographique;
- l'application d'attouchements ou de contact importun;
- la communication des demandes de faveurs sexuelles;
- l'utilisation des questions importunes sur la situation personnelle d'un individu; et

- l'utilisation de l'intimidation ou des menaces inappropriées de toute nature.

Discovery Air prendra toutes les décisions d'emploi fondées sur les qualifications et les aptitudes de chacun et fera des efforts raisonnables pour accommoder les personnes handicapées ou ayant d'autres besoins spéciaux. Les décisions d'emploi comprennent l'embauche, la promotion, la rémunération, la discipline, la cessation et l'accès à des prestations et à la formation.

## En tant qu'employé de Discovery Air :

- traitez les autres comme vous aimeriez être traité;
- ne prenez pas part ou ne tolérez pas passivement toute forme de harcèlement;
- exercez votre autorité de manière réfléchie et objective, et non pas d'une manière qui peut raisonnablement être perçu par les autres comme de l'intimidation;
- ne prenez pas, sauf dans le cadre des efforts d'accommodement raisonnable, des décisions d'emploi fondée sur la race, l'origine ou l'ethnie, la couleur, la religion, l'âge, le sexe (y compris la grossesse et l'accouchement), l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, le handicap (y compris précédent ou présente alcool ou la toxicomanie) ou l'état de personne graciée; et
- communiquez à votre supérieur immédiat ou à un membre de l'équipe des ressources humaines de DA si vous croyez que vous devez faire l'objet de mesures d'adaptation pour votre travail en raison d'un handicap, de votre religion, de votre situation familiale ou d'un autre facteur pertinent.



# Pratiques concurrentielles

---



De nombreux pays ont adopté pour des lois sur la « concurrence » ou des lois « contre les associations » qui interdisent aux entreprises de se livrer à certaines restrictions sur le commerce et de faire des représentations fausses et/ou trompeuses sur leurs produits ou leurs services. Ces interdictions visent à assurer un marché concurrentiel et efficace des biens et services. Bien que Discovery Air affronte le marché avec une vive concurrence, nous le ferons toujours de manière équitable et dans le respect de la concurrence donnée ou des lois contre les associations.

Notez que « concurrent » désigne toute personne qui est actuellement en concurrence avec ou pourraient être en concurrence avec Discovery Air par rapport à une ou plusieurs de ses produits ou services. A noter également qu'un accord avec un concurrent ne doit pas être fait par écrit afin de constituer un « accord » ; une entente orale informelle peut constituer un « accord ».

Dans des circonstances très limitées, il peut être admissible et nécessaire d'échanger des renseignements de nature concurrentielle ou de conclure des ententes avec des concurrents. On vous êtes de ne pas le faire sans avoir consulté préalablement l'avocat général.

## En tant qu'employé de Discovery Air :

- ne concluez pas des ententes avec des concurrents de Discovery Air en ce qui concerne ;
  - les prix (par exemple, les taux, les suppléments, les remises et les ristournes);
  - la répartition des clients ou des marchés (par exemple , qui servira quel client ou zone géographique);ou
  - la fourniture de produits et de services sur le marché (par exemple, le niveau qu'un produit ou qu'un service sera disponible sur le marché);
- ne concluez pas d'entente avec un concurrent sur les modalités d'une offre ou si une offre à un client potentiel devrait être soumis;
- ne vous entendez pas avec les autres à « boycotter » ou à refuser de faire affaire avec un ou plusieurs fournisseurs ou clients;
- n'échangez pas d'informations de nature concurrentielle et sensibles avec des concurrents de Discovery Air; et
- assurez-vous que tous les documents publicitaire et de communication sur les produits et services de Discovery Air soient exactes et divulgués tous les renseignements qui, si retenus, pourraient créer une impression fausse ou trompeuse importante des produits ou des services.



# Relations avec les fonctionnaires

---

Discovery Air respecte l'opération des institutions et des organismes gouvernementaux et ne tolérera aucune conduite entre les employés et les fonctionnaires, qu'elle soit nationale ou étrangère, qui peut dégrader la réputation ou l'intégrité de Discovery Air ou des fonctionnaires. À cette fin, Discovery Air interdit l'utilisation de fonds ou de biens de Discovery Air dans le cadre de la fourniture de tous les pots de vin, « les paiements de facilitation », les cadeaux ou les profits qui peuvent influencer ou compromettre la conduite d'un fonctionnaire. Notez que même les paiements de faible valeur visés à accélérer certaines mesures gouvernementales de routine peuvent constituer des « paiements de facilitation » interdits.

Bien que certains paiements et la fourniture de cadeaux ou des invitations à des activités de divertissement à des fonctionnaires puissent être légalement admissibles, déterminer si ces actions sont autorisées implique des jugements juridiques difficiles qui ne peuvent être prises qu'en consultation avec l'avocat général.

Notez qu'un fonctionnaire est tout individu, indépendamment du niveau ou de la fonction, employé ou qui représente par ailleurs une institution ou un organisme gouvernemental, y compris l'armée.

Dans certaines circonstances, il peut être autorisé de payer un repas ou un autre type d'hospitalité de base ou de payer une taxe (inclus dans le tarif publié) pour accélérer le traitement d'un service du gouvernement (comme la délivrance d'un passeport). Ces situations impliquent souvent des jugements juridiques difficiles et, par conséquent, devraient être prises en consultation avec l'avocat général.

## En tant qu'employé de Discovery Air :

- ne donnez pas ou n'offrez pas de prêt, de récompense, de profit ou de bénéfice de quelque nature qu'il soit à un fonctionnaire ou à toute personne au profit du fonctionnaire :
  - en échange d'un acte ou d'une omission du fonctionnaire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, indépendamment de si oui ou non ces fonctions soient courantes; ou
  - pour inciter le fonctionnaire à utiliser sa position pour influencer les actes ou les décisions d'une institution ou d'un organisme gouvernemental pour lequel il ou elle exerce ses fonctions;
- ne fournissez pas de cadeaux, de repas ou l'accueil, et n'offrez pas de rembourser les frais de tout fonctionnaire, quel que soit le but ou l'intention du cadeau ou du remboursement, sans consultation préalable avec l'avocat général; et
- prenez des mesures raisonnables pour obtenir et pour s'assurer qu'aucun représentant ou agent de Discovery Air s'engage dans une des conduites interdites décrites ci-dessus.

## Activités politiques

---

Beaucoup de pays exigent l'enregistrement et la déclaration par une personne ou une entreprise qui exerce des activités de lobbying. Le lobbying comprend généralement la communication avec un employé ou un membre du gouvernement dans le but d'influer sur l'élaboration des politiques publiques, le passage, la modification ou l'abrogation d'une loi ou d'un règlement, ou l'attribution d'un contrat de gouvernement. En outre, certains pays interdisent aux entreprises, directement ou indirectement, de faire des contributions à des partis politiques ou des candidats à un mandat public. Alors que Discovery Air estime que l'engagement dans des activités politiques est un exercice utile et légitime, les employés doivent se conformer aux lois qui régissent le lobbying et les contributions politiques et toutes les activités politiques menées par les collaborateurs dans leurs capacités personnelles ne soient pas attribuées à tort à Discovery Air.

## Confidentialité et communications externes

---

Discovery Air opère dans de nombreux marchés variés et extrêmement compétitifs. L'incapacité de protéger des informations confidentielles et des secrets commerciaux appartenant à Discovery Air, ou qui sont confiés à Discovery Air par ses clients ou partenaires d'affaires, pourrait causer un préjudice concurrentiel grave pour Discovery Air. Les renseignements exclusifs et secrets commerciaux incluent des informations concernant les prix, les produits et les services qui sont en cours d'élaboration, les processus d'affaires et des « savoir-faire » et des plans d'investissement ou de désinvestissement. Vous êtes tenu de tenir toutes ces informations en toute confiance et de prendre un soin raisonnable dans le traitement de ces informations, afin d'éviter la divulgation par inadvertance, ou une mauvaise utilisation de ces informations par des tiers.

Vous devez faire preuve de prudence au moment de vous engager dans des communications avec les parties externes afin de s'assurer que vous avez le pouvoir de représenter Discovery Air en la matière et que vous comprenez parfaitement les contraintes sur ce qui peut être divulguée à l'extérieur. À cet égard, vous devez vous assurer que vous avez lu et compris la Politique de communication d'entreprise de Discovery Air, qui est accessible à [www.discoveryair.com](http://www.discoveryair.com).

### En tant qu'employé de Discovery Air :

- ne vous engagez pas dans le lobbying pour le compte de Discovery Air sans en aviser l'avocat général à l'avance de cette communication ou, si cette notification préalable n'est pas possible, dès que possible après cette communication;
- assurez-vous de garder une trace des informations (par exemple, le nom, la date, le lieu et la matière discutée) de toutes les réunions et les communications avec les fonctionnaires publics dans le cas où ils doivent être signalés;
- ne faites aucune contribution à des partis politiques, des candidats à un mandat public ou de leurs représentants en utilisant les fonds ou les ressources de Discovery Air (directement ou indirectement), sans consultation avec l'avocat général avant de faire la contribution; et
- participez, si vous le désirez, aux questions politiques pour votre propre compte, par exemple participer à des campagnes politiques, donner un discours lors des rassemblements publics et verser des cotisations aux organisations politiques et aux candidats. Cependant, vous ne pouvez pas utiliser le temps ou les ressources de l'entreprise à l'appui de vos activités personnelles; prenez le plus grand soin pour éviter de donner l'impression que vous parlez au nom de Discovery Air.





## Archives et dossiers

---

Discovery Air considère que la création et la tenue des archives et des dossiers qui sont essentielles à la bonne gestion de son entreprise et des affaires fiables. À cette fin, Discovery Air fournit à bon nombre de ses employés les systèmes informatiques et les appareils de Discovery Air pour s'assurer que toutes les informations pertinentes relatives à la gestion des affaires de Discovery Air sont retenues par Discovery Air.

Nous vous rappelons que tous les messages et les informations envoyées, reçues ou stockées sur des systèmes informatiques et dispositifs électroniques portables de Discovery Air appartiennent à Discovery Air. En conséquence, Discovery Air se réserve le droit d'examiner le contenu des courriels et des fichiers électroniques, en particulier dans les situations où il y a soupçon d'utilisation frauduleuse ou irrégularité.

### En tant qu'employé de Discovery Air :

- créez des documents authentiques, fiables et utiles nécessaires à l'exploitation de l'entreprise de DA;
- conservez les dossiers aussi longtemps qu'exigé par la loi ou par la politique de Discovery Air (selon la plus longue de ces deux périodes);
- ne créez pas de dossiers incomplets, inexacts ou trompeurs
- n'utilisez pas les systèmes informatiques des entreprises ou des appareils électroniques personnels d'une manière qui aurait par ailleurs contrevenu ce Code, même si celle-ci intervient sur votre temps personnel.



## Titres de Discovery Air

---

En tant que salarié d'une entreprise publique, il est interdit par la loi et par la politique de Discovery Air d'acheter ou de vendre des titres de DA ou tout instrument financier connexe lorsque vous êtes en possession de renseignements importants à propos de Discovery Air qui n'a pas été divulgué. Ce comportement est connu comme « délit d'initié ». Vous est également interdit de vous livrer à donner des renseignements privés, qui consiste à faire passer l'information importante qui n'a pas été rendue publique à quelqu'un qui n'a pas besoin de connaître cette information dans le cours normal des activités de Discovery Air.

En tant qu'employé de Discovery Air, assurez-vous de vérifier et de comprendre les valeurs mobilières de négociation de Discovery Air et de la politique de déclaration, qui contient des dispositions détaillées concernant les opérations sur les titres de DA et les exigences d'établissement de rapports publics applicables aux employés qui sont considérés comme des « initiés assujettis » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Une copie de la négociation et de la politique de notification des valeurs mobilières est accessible à [www.discoveryair.com](http://www.discoveryair.com).